

Le neuf du mois de juillet de L'an mil sept cent soixante six
 après La publication d'un ban de mariage tant dans cette
 paroisse que celle de Longuenesse, dispense obtenue des deux autres
 comme il nous est apparu par La Lettre de Monsieur Beant
 Vicair General Le siége vacant et celle de Monsieur de Walbeux
 de La Presonniere curé de Longuenesse et ne s'étant trouvé

aucun empeschement, je curé de Nidles Les Oleguin soussigné du
 consentement et en présence du Curé de Wizermes aussi soussigné
 ai liés et conjoins par le Lien du sacrement de mariage
 guillaume joeseph Decroix fils de feu jean baptiste et de feu
 marie anne Lardeur d'une part et marie alexandrine joeseph
 Denekre fille de feu christophe joeseph et de marie marguerite
 Broniart d'autre part en présence de charles francois Decroix
 frere du mariant, de maximilien joeseph Lardeur beau frere
 du mariant, de nicolas joeseph Denekre et de jacques francois
 joeseph Denekre freres de La mariante qui ont tous signés cot
 avec moi ayans declarés savoir écrire de ce interjellés.

guillaume joeseph de croix

marie alexandrine joeseph Denekre

charles francois Decroix

Maximilien joeseph Lardeur

nicolas joeseph Denekre

jacques francois joeseph Denekre

Lardeur joeseph curé
 de Nidles

Ch. S. B. Kunt curé de Wizermes

M.1766.7.9

le neuf du mois de juillet de l'an mil sept cent soixante six
après la publication d'un ban de mariage tant dans cette
paroisse que celle de Longuenesse , dispense obtenue des deux autres
comme il nous est apparu par la lettre de Monsieur Reant
vicaire general Le siege vacant et celle de Monsieur de Walleux
de la Cressonniere curé de Longuenesse et ne s'etant trouvé
aucun empechement , je curé de Nielles les Blequin sousigné du
consentement et en présence du curé de Wizernes aussi sousigné
ai liés et conjoins par le lien du sacrement de mariage
guillaume joseph Decroix fils de feu jean baptiste et de feu
marie anne Lardeur d'une part et marie alexandrine joseph
Denekre fille de christolphe joseph et de marie margueritte
Broniart d'autre part en presence de charles françois Decroix
frere du mariant, de maximilien joseph Lardeur beau frere
du mariant , de nicolas joseph Denekre et de jacques françois
joseph Denekre freres de la mariante qui ont tous signés cet
avec moi ayans declarés sçavoir ecrire de ce interpellés./.

guillaume joseph de croix

marie alexandrine josephe denekre

charles françois de croix

Maximilien joseph lardeur

nicolas joseph denekre

jacques françois josephe denekre

A . f . b . Kindt curé de wizernes

Lardeur ptre curé

de Nielles